

COMMISSION D'ÉQUIVALENCE 2024 ADMISSION EN 3^{ème} ANNÉE (Intégration possible en semestre 5 UNIQUEMENT)

DATES ET CONDITIONS D'ADMISSION

Intégrée au sein d'un écosystème lui permettant d'aller au-delà des missions traditionnelles dévolues aux écoles d'art, MO.CO. Esba met en place un modèle pédagogique original, intégrant année par année les étudiant/es à la vie de l'institution. Ils/elles sont ainsi invités/es à participer pleinement aux activités des deux espaces d'exposition : Des rencontres, workshops et visites d'ateliers organisées avec artistes, curators et critiques, jusqu'aux stages effectués au sein des services des expositions, de la médiation, de la régie ou de la communication, en passant par un riche programme de conférences, tables rondes et projections. Cette immersion forme le cœur du projet pédagogique de l'école : participatif, basé sur la confrontation des points de vue et développant ses projets à l'échelle d'un territoire, tout en tissant activement son réseau à l'étranger.

Qui peut se présenter à la commission d'équivalence de deuxième cycle :

- Les candidat-e-s justifiant de 180 crédits européens (ECTS)
 - Obtenus en France dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé reconnu par l'État ou que le cycle d'étude suivi soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau.
 - Obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Être impérativement titulaire du Test de Connaissance du Français de niveau B2 à Minima.

→ Les candidat-e-s ayant obtenu des diplômes hors de l'Union Européenne. Ces diplômes feront l'objet d'un contrôle de comparabilité avec les diplômes français.

Retrait du dossier : A compter du 17 janvier 2024 sur les sites internet www.mocoeba.art et www.moco.art

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription, de création personnelle et la note d'intention : 2 avril 2024

- Ce dossier de création personnelle devra obligatoirement comporter une sélection d'une quinzaine d'œuvres représentatives de votre travail de production et de vos recherches : dessins, photographies, croquis ou peintures, performances, sculptures, installations, etc..
- La **note d'intention** : en une ou deux pages, vous présenterez les orientations plastiques en vue du DNA (vos pratiques et vos références artistiques, entre autres)

Attention : Seul le dossier d'inscription devra être adressé par mail à : scolarite@moco.art

Pour ce qui concerne votre dossier de création personnelle et la note d'intention, le service scolarité vous fera parvenir avec le mail d'accusé de réception un lien vous permettant d'accéder à un espace de stockage personnel afin de l'y déposer.

L'absence de ce dossier sera un motif de non-admission

Envoi de refus ou convocation pour l'entretien oral : A partir du 26 avril 2024

Entretien : 7 mai 2024, pour les candidat-e-s dont le dossier a été retenu

Résultats : A partir du 4^{er} juillet 2024, par affichage au MO.CO. Esba, sur les sites internet www.mocoesba.art et www.moco.art

→ *Attention, aucun résultat ne sera donné par téléphone.*

Frais de dossier d'inscription : 50 euros

...